



**PROLONGATION DE L'ARRETE TEMPORAIRE
PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU
DROIT DES TRAVAUX DANS LA RUE VICTOR
HUGO**

Arrêté de Police n° 63/2026 (ST) du 10 septembre 2026

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Le Maire de la commune de GUESNAIN,

*Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la demande écrite formulé par la société ROTEL CHEZ SIG
IMAGE*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Victor Hugo
dans le cadre d'un branchement électrique pour le compte d'ENEDIS.*

ARRETE

- ARTICLE 1** *L'arrêté n°59/2026 du 19 août 2026 est prorogé pour une durée
de 45 jours.*
- ARTICLE 2** *Les dispositions de l'arrêté n°59/2026 du 19 août 2026 restent
inchangées.*

*Fait à GUESNAIN,
le 10 septembre 2026*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

